

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de QUÉBEC
No : 200-06-000193-154

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

et

ANDRÉ BÉLISLE

Demandeurs

c.

**GROUPE VOLKSWAGEN DU CANADA INC.
VOLKSWAGEN GROUP OF AMERICA INC.
VOLKSWAGEN AKTIENGESEKKSHAFT
AUDI CANADA INC.
AUDI OF AMERICAN INC./AUDI OF AMERICA, LLC
AUDI ACTIENGESELLSCHAFT**

Défendeurs

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mise en cause

ENREGISTREMENT

Division **civile** Salle 3.07 Le 4 février 2022

DÉBUT : 12 h 03
FIN :

PRÉSIDENT : L'HONORABLE DANIEL DUMAIS, j.c.s. (JD 3065)

DEMANDEURS

PRÉSENTS

BOUCHARD + AVOCATS INC.

M^e Stéphane Pagé

stephanepage@bouchardavocats.com

M^e Jean-Philippe Royer

jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

M^e Éric Bouchard

ericbouchard@bouchardavocats.com

M^e DOMINIQUE NEUMANN

Avocat-conseil de la demanderesse,
représentante du Groupe et de la Personne
désignée

energie@mblink.net

DÉFENDERESSES

PRÉSENTS

BORDEN LADNER GERVAIS

M^e Stéphane Pitre

spitre@blg.com

MISE EN CAUSE

PRÉSENTE (via Teams)

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

M^e Nathalie Guilbert

nathalie.guilbert@justice.gouv.qc.ca

JUSTICE CANADA
(MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
CANADA)

M^e Ludovic Sirois

ludovic.sirois@justice.gc.ca

NATURE DE L'AUDIENCE

GESTION EN PRÉVISION DE L'AUDIENCE DU 10
FÉVRIER 2022

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE

Chantal Kelly

12 h 03

Appel de la cause et identification des avocats.

Le Tribunal explique la raison pour laquelle la présente audience a été convoquée aujourd'hui. Il fait un résumé des dernières procédures reçues par les avocats au dossier.

M^e Pitre a proposé un ordre du jour pour le 10 février prochain. Les avocats au dossier mentionnent qu'ils sont d'accord.

Intervention de M^e Dominique Neuman.

Long échange entre les avocats et le Tribunal.

Le Tribunal constate qu'il y a mésentente entre les avocats. Il s'interroge si l'audience du 10 février prochain doit être maintenue ou reportée vu l'absence d'entente.

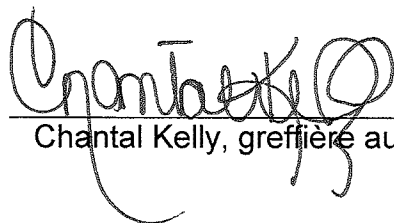
Nouvel échange entre les avocats au dossier. Le Tribunal suggère fortement aux avocats de discuter ensemble pour régler le litige qui les oppose.

Le Tribunal mentionne ce qui suit :

1. La remise des plans de plaidoirie est reportée au 8 février 2022.
2. L'audience aura lieu, comme prévu, le 10 février 2022 en salle 2.28. Elle se tiendra au choix des avocats, soit en présentiel ou virtuellement.

13 h 05

Fin de l'audience.



Chantal Kelly, greffière audiencière